


|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|  | <b>Séance publique du 5 décembre 2025</b>   | <b>N° 2025-641</b>  |

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jérôme PEScina à partir 16h32  
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08  
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>033-243300316-20251205-lmc1112580-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 12/12/2025<br>Date de réception préfecture : 12/12/2025<br>Publié : 12/12/2025 |
|--|

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
|  | <b>Conseil du 5 décembre 2025</b>  | <i>Délibération</i> |
|   | <b>ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité</b><br><br><b>Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel</b><br><b>ADG PVB</b> | <b>N° 2025-641</b>  |

**SAINT-MEDARD EN JALLES - Végétalisation des trottoirs - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Saint Médard en Jalles s'est engagée dans la démarche des Trottoirs vivants en signant la convention cadre de Bordeaux Métropole le 9 février 2022 et en se posant la question suivante : « Comment transformer un espace urbain minéral en espace urbain végétalisé ? »

En s'inspirant du charme de certains villages qui en font un haut lieu de biodiversité, la ville souhaite une végétalisation de toutes les zones minérales et l'adapter aux différents sites qui composent notre ville.

Outre l'aspect fonctionnel et esthétique, ces végétaux participent aux corridors écologiques. L'utilisation de plantes mellifères et à baies attirent et maintiennent la faune. La priorité est donnée aux centres des quartiers qui font la part belle au tout minéral.

Une densité de végétaux est nécessaire pour créer un véritable impact et inciter les habitantes et habitants à s'engager dans la démarche. Cela aura aussi un impact visuel, une attractivité et une valorisation des rues et façades pour les commerçants.

La palette végétale est composée de plantes grimpantes, de plantes basses et couvre-sols (persistantes où caduques). Elles permettent de créer des tableaux décoratifs en toutes saisons, même au cœur de l'hiver.

La ville de Saint-Médard-en-Jalles sollicite Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2024-2027 pour un financement à hauteur de 9 351,98 € HT pour les années 2024 et 2025. Cette demande est relative à la fiche action C060446 et répond en critère du règlement d'intervention « Nature Agriculture et alimentation ».

**Les objectifs de la végétalisation des zones minérales.**

Les objectifs que la Ville se fixe sont :

- L'amélioration de la biodiversité en ville,
- La réduction des îlots de chaleur,
- Le rétablissement du cycle de l'eau,

- L'embellissement du cadre de vie,
- L'abaissement de la température des façades,
- Des bienfaits pour la santé,
- Des senteurs avec l'utilisation de plantes à parfums,
- Favoriser la participation citoyenne,
- Rencontres et échanges avec les services publics et les administrés.

### **Le plan de financement**

Le budget définitif total dédié à la végétalisation des trottoirs et de l'espace public est de 18 703,96 € HT (annexe 2).

Conformément au règlement nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet. Ici le soutien financier proposé est de **9 351,98 €**.

### **Modalités de versement des participations financières**

Le fonds de concours proposé pour ces travaux par Bordeaux Métropole à la ville de Saint-Médard en Jalles pour l'année 2025 s'élève donc à **9 351,98 €**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 1).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217- 7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

**VU** la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes de Bordeaux Métropole

**VU** la délibération municipale du 25 juin 2025 de la Ville de Saint-Médard en Jalles relative à la mise en œuvre du contrat de co-développement 2024-2027.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune de Saint-Médard en Jalles, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation de la biodiversité, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville.**

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer un fonds de concours relatif à la végétalisation des trottoirs et de l'espace public en 2025 d'un montant global de **9351,98 € HT** à la commune de Saint-Médard en Jalles.

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Saint-Médard en Jalles la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

**Article 3:** d'imputer le fonds de concours pour la végétalisation des trottoirs et de l'espace public sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|---------------------------------|---------------------------|